

INTER-PRO.35 LE SYNDICALISME INDÉPENDANT

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE



N° 113 - Décembre 2011

16ème GA 2ème Rmat Action Sociale ADAPEI ADSA

Sommaire

Page 1 : Editorial

Page 2 et 3 :

La Commission Exécutive s'adresse aux syndicats

Page 4 :

Grève interpro pour l'abandon des mesures d'austérité

Pages 5 et 6 :

En direct de nos syndicats

Police, CHU, Ass Mat

NAO humeurs

Pages 7 :

FO devient la 1ère orga- nisation de la Fonction Publique de l'Etat

Page 8 :

Le dessin de Patocha

L'agenda 2012 est arrivé

Stages 2012 et AFOP

Parateurs en pharmacie Promod Pit Renaud

Rennais 2012 = 3,60 €

Rappel timbre 2011 = 3,45 €

La citation du mois

« Car telle est la loi de l'histoire, que la liberté et la prospérité ne se rencontrent qu'avec le droit et que hors du droit tout devient corruption et fatalisme »

Prêtre Joseph PROUDHON (1809-1865)

UDR Union des Syndicats de la Métallurgie

CPPAP N° 1015 S 06643

Directeur de la publication : Joël JOSSELINE

Tél: 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr

Site Internet : <http://pagesperso-orange.fr/udfo35>

Imprimé au siège de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Prix : 0,3€

Dispensé de timbrage RENNES C.T.C.



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Ce qu'ils n'avaient vraiment pas prévu...

FO devient la 1^{ère} organisation syndicale de la Fonction Publique d'Etat !

Ils pensaient nous reléguer loin derrière eux... Pour cela, ils avaient contribué à mettre en place une loi scélérate en 2008 et signé des accords honteux à Bercy en 2010. Ils espéraient même sûrement nous voir disparaître... Mais voilà, les fonctionnaires nous ont entendu, ils ont constaté qu'à Force Ouvrière, quoiqu'il arrive, nous maintenons nos revendications, nous ne cédon pas aux sirènes de l'union sacrée et malgré la crise, malgré la dette, nous luttons contre la RGPP et proposons aux autres organisations syndicales la grève de 24H public-privé pour combattre toutes les mesures d'austérité. Et patatras, le scénario prévu s'est écroulé ! FO passe devant la FSU dans la Fonction Publique de l'Etat et cette même FSU a failli devenir 3^{ème} organisation, seules quelques centaines de voix la séparant de la CGT.

Pourtant, en ces temps d'austérité financière et de crise de la dette, ce qu'il faut maintenant c'est l'unité des organisations syndicales pour exiger l'abandon de toutes les mesures de rigueur. L'unité sur les revendications et sur la forme d'action comme ont pu le réaliser les fédérations enseignantes pour appeler ensemble à la grève le 15 décembre pour exiger le retrait du projet de décret sur l'évaluation (qui est l'application de l'austérité puisqu'il gèlerait le salaire des enseignants et entraînerait d'importantes pertes financières).

Mais comment faire l'unité avec une CFDT qui regrette que le 2^{ème} plan ait été élaboré sans concertation puisqu'elle a des propositions à faire pour réduire la dette (sic !). Elle se prononce ainsi favorablement pour l'augmentation de la TVA pour permettre une harmonisation avec l'Allemagne (communiqué CFDT du 7 novembre) et François Chérèque explique que « depuis six ans, réduire la dette est une des priorités de la Cfdt, que c'était déjà leur démarche en 2003 » (re sic !). Alors que dans l'enseignement, toutes les fédérations appelaient à la grève sur le mot d'ordre clair de retrait du projet de décret, la fédération enseignante de cette même Cfdt vient de retirer son appel à la grève pour signer un accord de méthode avec le Ministre. Cette CFDT toujours, qui, en Ille-et-Vilaine, pour le 13 décembre, demande d'enlever le paragraphe proposé par la CGT pour débattre de la grève, suivi en cela par l'UNSA et la CFTC !

Alors non, nous n'irons pas le 13 décembre nous rassembler devant la Préfecture à midi sans cesser le travail, sans appeler à la grève, sans même manifester, et, qui plus est, sans même écrire un minimum de revendications communes sur la retraite, sur la TVA, la CSG, le gel du barème de l'impôt et la RGPP.

Alors oui, nous soutenons les enseignants et leurs syndicats en grève le 15 décembre car le mot d'ordre de retrait du projet de décret est commun et que l'appel à la grève est clair et déterminé.

Comme en Belgique avec la «grève nationale», comme en Angleterre avec la «grève générale», ce qu'il faut mettre en oeuvre, c'est la grève interprofessionnelle de 24H, public-privé pour obtenir l'abandon de toutes les mesures d'austérité et combattre la dictature de la dette.

Le 15 décembre, pour tous ceux qui le peuvent, venez manifester avec nos camarades enseignants qui seront en grève avec tous leurs syndicats pour combattre l'austérité du décret sur l'évaluation... RDV 11H00 Place dela Mairie

Rennes, le 6 décembre 2011, Joël JOSSELINE, Secrétaire Général

La Commission Exécutive s'adresse à ses syndicats !

La CE de l'UD qui s'est réunie le 23 novembre a décidé de s'adresser aux syndicats considérant que la proposition de la CE confédérale aux autres organisations d'un appel à la grève interprofessionnelle de 24H pour l'abandon des mesures contenues dans les deux plans d'austérité des mois d'août et novembre était la seule issue qui permettrait à la classe ouvrière d'obtenir l'arrêt de la politique de rigueur du gouvernement.

Abandon de toutes les mesures d'austérité.

Depuis le mois d'août, le gouvernement multiplie les plans d'austérité au nom de la réduction de déficits publics :

- Taxe sur les complémentaires santé (de 3,5 à 7%)
- CSG pour les retraités alignée sur les actifs mais aussi base de la CSG de 98 à 97%
- Accélération de la réforme Fillon sur les retraites : départ à 62 ans en 2017 au lieu de 2018 (ce qui signifie que les salariés nés en 52 devront travailler 9 mois de plus au lieu de 8)
- Prestations sociales (augmentation des prestations familiales reportées du 1/01 au 1/04/12, désindexation des alloc familiales et aides au logement 1% forfaitaire au lieu de 1,75% prévu)
- TVA 5,5 à 7% (+ 2 centimes pour le café, +4 ct. pour un sandwich à 3 €, + 26 ct. sur un livre à 19 €..., + 2 ct. sur un titre de transport, + 42 ct sur un accès internet, etc...) et gel du barème de l'impôt (certains salariés non imposables vont le devenir, d'autres assujettis à la 1^{ère} tranche passeront à la 2^{ème})
- Détérioration et remise en cause accentuées des services publics et des services de santé par les suppressions de postes et fermetures de services (RGPP, Régression Généralisée de la Puissance Publique)

Autant de mesures que la CE de FO condamne. Elle en demande l'abandon.

A peine l'encre du 3^{ème} plan de rigueur est-elle sèche que, sur ordre de la commission européenne, Fillon annonce qu'un jour de carence en cas de maladie est instauré dans la Fonction publique et un 4^{ème} pour le privé limitant ainsi l'accès aux soins.

C'est dire que d'autres mesures d'austérité sont prévisibles.

Pour le gouvernement les salariés sont des fraudeurs. Force Ouvrière tient à préciser que les salariés ne s'auto prescrivent pas leur arrêt maladie.

Ces allégations mensongères, ces clichés selon lesquels les fonctionnaires prendraient plus d'arrêts-maladie que les salariés du privé relèvent plus de l'idéologie qui tend à démanteler le statut de la Fonction publique que du bon sens en matière d'économie budgétaire, ces arrêts étant conditionnés par la dégradation des conditions de travail orchestrées par le gouvernement et le patronat.

Dans le même temps, le gouvernement se félicite de la désignation par l'Union européenne de Monti en Italie, de Papademos en Grèce, qui viennent tous de « Goldman Sachs », « banksters » qui fraudent à grande échelle conduisant à la situation que l'on connaît.

Les emplois sont touchés : aux suppressions de postes dans la fonction publique s'ajoutent les suppressions d'emplois dans le secteur privé (licenciements déguisés) chez PSA, chez les équipementiers automobiles, les banques (BNP, 1200 postes).

Pour la CE l'austérité, d'où qu'elle vienne (« de droite, de gauche ou syndicale») est inacceptable. En ne s'émancipant pas des marchés financiers, en s'inscrivant dans la dictature de la dette, les gouvernements fragilisent la démocratie et l'Union Européenne s'affiche de plus en plus comme une contrainte restrictive, le dumping et la régression l'emportant sur la solidarité et le progrès.

Les salariés et les retraités refusent l'austérité.

Suite à la réorganisation des transports de voyageurs en Ille et Vilaine organisée par le Conseil Général, les salariés ont perdu entre 200 et 400 euros par mois en raison de la non rémunération des coupures dû à l'insuffisance horaire. La grève appelée par Force Ouvrière a été suivie et a contraint le Conseil Général à rencontrer les directions des sociétés en délégation de service public.

A Iffendic, les 60 salariés de Paru Vendu ont bloqué l'entreprise à l'annonce de la liquidation.

Les retraités condamnent la dégradation continue de leur pouvoir d'achat et la difficulté grandissante de leur accès aux soins en raison de leur coût financier.

Dans l'Education Nationale, les fédérations syndicales CGT, FO, FSU, CFDT, UNSA, FAEN) réunies le 17/11/2011 dans le cadre d'une intersyndicale du second degré ont condamné unanimement les projets de textes sur l'évaluation des personnels enseignants que le ministère veut imposer dès la rentrée 2012.

Elles sont déterminées à organiser une riposte forte et rapide pour exiger le retrait du projet qui se traduirait par un blocage des carrières, c'est-à-dire des salaires. Elles appellent à la grève le 15 décembre des personnels enseignants des 1^{er} et second degré, d'éducation et d'orientation.

La FNEC a proposé la grève à toutes les fédérations de l'enseignement et les a invitées à une réunion pour en discuter.

GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE POUR L'ABANDON DES MESURES D'AUSTÉRITÉ !

Communiqué des organisations syndicales
CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA
vendredi 18 novembre 2011

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, dénoncent fermement les plans d'austérité et de rigueur décidés et imposés par le gouvernement.

L'austérité en France et en Europe n'est pas la solution à la crise. Au contraire, elle risque d'entraîner la récession.

Le gouvernement décide de mesures dans le domaine social sans rencontrer ni entendre les organisations syndicales. Il fait porter les efforts sur les salariés, ce qui creuse les inégalités et plonge des milliers de familles dans les difficultés sociales

Après la taxe sur les complémentaires, les déremboursements, l'instauration de forfaits et franchises, les ponctions sur le budget de l'assurance maladie, la diminution des prestations sociales, le gouvernement prend aux salariés malades, potentiellement « fraudeurs » et « responsables des déficits publics », en instaurant un jour de carence de plus dans le privé et un dans la Fonction publique et en tentant d'opposer les uns aux autres.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA décident d'agir ensemble pour s'opposer à ces mesures et obtenir d'autres solutions. Avec un appel commun, elles s'adresseront aux salariés pour interpeller le gouvernement, les élus et les patrons d'entreprises dans la période du 1er au 15 décembre. Dans ce cadre, le 13 décembre sera un temps fort de mobilisations interprofessionnelles, notamment avec des rassemblements.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, se retrouveront rapidement après le 15 décembre, afin d'en tirer le bilan et d'envisager, ensemble, de nouvelles initiatives en janvier.

Montreuil, le 18 novembre 2011

Les plans d'austérité ne sont pas clairement condamnés, ils n'en demandent ni l'abandon, ni le retrait

Les décisions du gouvernement seraient-elles acceptables si les organisations syndicales étaient consultées? Donneraient-elles leur accord pour de telles mesures?

Rien sur l'augmentation de la TVA, ni sur celle de la CSG !
Rien sur le gel du barème de l'impôt !
Rien sur l'accélération de la réforme Fillon sur les retraites !
Rien sur la RGPP !

« d'autres solutions » : est-ce à dire que les salariés auraient une dette à rembourser ?

Pourquoi s'adresser aux salariés ?

François Chérèque a déclaré : « *Les salariés attendent des explications et non l'organisation de la grève générale que réclame FO* »

Site CFDT national
22 novembre

Le 13 décembre, pas d'appel à la grève (ni à des manifestations, ni à des arrêts de travail) mais au mieux des rassemblements.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UD FO 35

Pour l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine, l'action syndicale pour être efficace et victorieuse doit remplir au moins trois conditions : la clarté de la revendication, la détermination de l'action commune notamment la grève et l'unité qui est l'accord des organisations sur ces points.

L'UD FO 35 constate que ces conditions sont réunies dans l'Education Nationale : les six Fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education et FNECFP-FO appellent ensemble à la grève pour le retrait du projet de décret sur l'évaluation des enseignants qui bloque leur avancement, casse leur statut et constitue une mesure supplémentaire d'austérité qui se traduira par la perte de plusieurs milliers d'euros en fin de carrière. L'UD FO 35 soutient cette mobilisation et appelle avec ses syndicats d'enseignants tous les personnels à la grève le jeudi 15 décembre.

L'UD FO 35 constate par contre que l'intersyndicale d'Ille-et-Vilaine (CGT, CFDT, CFTC, FSU, Solidaires à ce jour) ne demande pas l'abandon du plan d'austérité et n'appelle pas à la grève ni à manifester, mais à un simple rassemblement devant la Préfecture à 12H00 le mardi 13 décembre.

Considérant que les conditions ne sont pas réunies, l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine renouvelle sa proposition d'une grève de 24 heures au plan interprofessionnel pour l'abandon des mesures d'austérité.

Rennes, le 30 novembre 2011

Abrogation de la loi scélérate sur les retraites

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revalorisation des pensions

Pour FO le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nous nous retrouvons bien dans le cadre des journées d'action à répétition : d'entrée de jeu, il est annoncé que cette « mobilisation » est un coup d'épée dans l'eau et que d'autres suivront...

En direct de nos syndicats...

Police : la journée de carence ne passe pas !



Nos camarades de Unité SGP Police Force Ouvrière comme tous les fonctionnaires n'échappent pas au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite, ils dénoncent le manque de personnel dû à la RGPP, mais surtout l'aggravation de leurs conditions de travail. Ils doivent rencontrer en audience leur hiérarchie locale à ce sujet, (notamment concernant le redéploiement des effectifs sur la voie publique avant les présidentielles... NDLR)

Ils tiendront au courant leurs adhérents de l'action prévue le moment venu et leur demandent de « *préparer leurs baskets pour dénoncer ce ras de bol* ».

Contacts : sgp-fo-35@interieur.gouv.fr
Stéphane au 06.10.95.51.36
ou David au 06.04.59.47.86

CHU : non à la carence et pas touche aux 35 H !

FO Force-Ouvrière du CHU de RENNES
Rennes le : 1 décembre 2011
Télé : 82 484 ou 86 792
BLOG de la Fédération : <http://fo-sante.org>
Mail : fo@chu-rennes.fr

NON AU JOUR DE CARENCE

ARRÊTS MALADIE MALADE PAS COUPABLE !

Le gouvernement veut d'abord des mesures d'économie sur les indemnités versées lors d'un arrêt de travail, celles-ci touchent les fonctionnaires.

Il s'agit :

- d'instaurer un jour de délai de carence dans le secteur public « visant à responsabiliser davantage les salariés pour garantir un retour juste aux arrêts de travail » (Cf. communiqué commun de Xavier BERTAND, Valérie PECHESSE et François SÉVAZAC).

En clair, la proposition serait de supprimer la rémunération de son premier jour d'arrêt-maladie

En outre le gouvernement a annoncé le renforcement des actions de contrôle des arrêts de travail il s'agit d'une véritable provocation contre les salariés et les fonctionnaires malades. Alors que les conditions de travail se dégradent, faire croire que les arrêts maladie sont des arrêts de complaisance est inadmissible. Comme les salariés du privé, les fonctionnaires n'abusent pas d'arrêts de maladie prescrits par les médecins.

Ces allégations mensongères selon lesquelles les fonctionnaires prendraient plus d'arrêts-maladie que les salariés, relèvent de l'idéologie. Elles s'inscrivent dans la volonté de démanteler le statut de la Fonction publique. Il s'agit d'une nouvelle mesure qui s'ajoute à l'austérité pour faire payer la « dette » publique aux fonctionnaires.

FO condamne cette orientation politique qui vise à modifier le statut des fonctionnaires et annonce de nouvelles remises en cause.

Non au jour de carence dans la fonction publique !

SOUSCRIPTION DES 35 HEURES ? PAS QUESTION !

Lors de sa convention nationale qualifiée de « rendez-vous du courage », l'UMP a annoncé sa volonté de « sortir des 35 heures » et d'aller de « prendre plus et obtenir moins ». Autant de déclarations volontaristes dans une perspective de campagne présidentielle, destinées à donner des pages au MEDEF ou, depuis des années, bataille pour remplacer le « statut légal » de 35 heures par quelque chose de moins conventionnel, différent selon chaque secteur.

Pour FO, il est hors de question de revenir en arrière sur la durée légale du travail. Ce serait oublier que pour passer aux 35 heures, les salariés ont dû subir des gels de salaire et plus de flexibilité en conservant le même volume de travail ! Comme nous l'avons toujours dit, revenir sur les 35 heures, ce serait la double peine pour les salariés.

Dans le même temps, les entreprises ont largement bénéficié d'aides. FO rappelle, en effet, que les exonérations patronales induisant la mise en place des 35 heures coûtent 30 milliards d'euros au budget de l'Etat chaque année.

Quel est donc ce marché de dupes proposé aujourd'hui consistant à supprimer la durée légale de 35 H au profit de négociations syndicat-patronat ? Durée légale qui d'ailleurs, déclenche le calcul des heures supplémentaires. Une fois encore, ce serait le pouvoir d'achat des salariés qui serait revu à la baisse. S'il n'y a plus de durée légale du travail, où se trouvent dans notre République sociale, les règles d'égalité

Alors que les conditions de travail se dégradent encore et toujours dans les hôpitaux, nos camarades du CHU de Rennes estiment que faire croire que les arrêts maladie sont des arrêts de complaisance est inadmissible. Ils ajoutent que comme les salariés du privé, les fonctionnaires n'abusent pas d'arrêts de maladie prescrits par les médecins.

Ils précisent que ces allégations mensongères selon lesquelles les fonctionnaires prendraient plus d'arrêts-maladie que les salariés, relèvent de l'idéologie. Elles s'inscrivent dans la volonté de démanteler le statut de la Fonction publique. Il s'agit d'une nouvelle mesure qui s'ajoute à l'austérité pour faire payer la « dette » publique aux fonctionnaires.

Contacts : fo@chu-rennes.fr
Philippe BLIN au 06.79.06.44.84

Victime, il y a quelques mois d'une attaque cardiaque, ayant comme tant d'autres des soucis de santé imposant parfois un arrêt de travail, j'apprécie pleinement la mesure que viennent (selon les médias) de prendre nos (très) chers députés qui ne manqueront certainement pas de se retirer un jour de revenus s'ils sont malades...

Ne s'agirait-il pas de déguiser une nouvelle journée de solidarité puisque, quoi qu'on puisse en dire, le travail du fonctionnaire non remplacé devra être effectué, par lui-même lors de son retour (donc gratis !) ou par ses collègues (à charge de revanche) ?

Je trouvais déjà inique le délai de carence qui était appliqué au privé et je compte bien entendu sur FO pour s'opposer à ce nouveau coup porté aux salariés de notre pays.

Amaury

HUMEUR de Gérard

Un sommet (anti) social en janvier !

Dans son discours de Toulon, le Président de la République annonce, en janvier, un « *sommet social* », avec l'ensemble des partenaires sociaux ; il s'agirait d'un sommet pour l'emploi destiné à lever les tabous sur les freins à la compétitivité.

Dit en langage clair, il s'agit de demander au patronat et aux syndicats de proposer des solutions pour baisser le coût du travail et accroître encore la flexibilité. On peut malheureusement compter sur l'intersyndicale de l'anesthésie pour participer activement.

Notre confédération devrait être le seul recours pour faire valoir la revendication et s'opposer à ce qui devrait être toute une série de mesures pour casser un peu plus le droit du travail, avant les élections présidentielles qui, quel que soit le candidat élu ne remettra pas en cause la casse qui sera ainsi intervenue.

Il s'agit donc bien d'un sommet antisocial.

HUMEUR de Pépone

Vous avez dit assurances vie...

Pour l'assurance-vie, vous avez deux possibilités :

1. Une assurance sur la vie qui verse un capital aux ayants droits en cas de décès (ça arrive un jour ou l'autre !) moyennant une cotisation à fond perdu basée essentiellement sur l'âge. Les contrats les plus en vogue étant les contrats obsèques.

2. Une épargne constituée de versements libres ou programmés déposée sur des supports à risques ou sécurisés, transmissibles à des bénéficiaires désignés sur le contrat au décès du souscripteur. Cette épargne reste cependant libre au bénéfice de l'épargnant, par des retraits fiscalisés ou non en fonction de l'âge du contrat.

Le mois dernier, les retraits ont été supérieurs de 1,4 Milliard d'euros aux versements, après un solde négatif de 1,8 Milliard d'euros en septembre ce qui n'était pas arrivé depuis trois ans (en 2008, c'était déjà la crise). Depuis le début de l'année, ce sont quand même 18 Milliards d'euros qui ont été collectés par les banquiers assureurs...

Pourquoi autant de retraits sur les contrats ?

- pour les rentiers eux-mêmes qui ont peur à leur capital et qui vont les placer sur d'autres supports (or, immobilier, livrets, Euros dans les lessiveuses ou sous le matelas...) ou faire de l'évasion fiscale, ou les déposer dans plusieurs établissements afin (au cas où) de bénéficier des garanties de l'état en cas de faillite des banques.

- pour les « petits » retraités, les salariés privés d'emplois afin d'assurer les fins de mois, et même les salariés qui n'ont rien vu du travailler plus pour gagner... autant, plus, moins (choisissez !)

- parce qu'un certain nombre d'entre nous n'a plus les moyens d'épargner et que nous allons vers une paupérisation des salariés... mais ça vous n'êtes pas obligé de me croire !

En direct de nos syndicats...

NAO : FO et les autres...

Avertissement de la rédaction : Toute coïncidence ou ressemblance avec des personnages réels ou des situations existantes ou ayant existé n'est ni fortuite ni involontaire...

Alors que l'accord de NAO de branche prévoit une augmentation des salaires réels de 0.5 % au 1^{er} avril 2011, le patron demande aux délégués syndicaux s'ils ont des souhaits particuliers à émettre pour cette négociation. Les deux DS des autres organisations syndicales répondent qu'ils n'ont pas de demande particulière !

La déléguée FO souhaite avoir un temps de discussion avec les deux autres délégués syndicaux avant de transmettre d'éventuelles demandes à la direction et après un temps de concertation avec eux, elle demande à la direction de rattraper en 2011 le gel des salaires pratiqué en 2010 (pour mémoire : la NAO de branche 2010 prévoyait une augmentation de 0,5% au 1^{er} avril 2010 non appliquée dans l'entreprise).

Lors de la 2^{ème} réunion de négociation, la direction propose d'appliquer l'accord de branche au 1^{er} janvier 2011 au lieu de l'appliquer au 1^{er} avril 2011, en compensation partielle du gel exceptionnel de 2010.

La déléguée FO réitère sa demande de rattrapage total et à la demande de la direction, les autres délégués donnent leur accord pour l'application de cette proposition.

En définitive, il est convenu que l'accord de NAO 2011 mentionnera que lors de la NAO 2012 la possibilité du complément de compensation du gel 2010 sera étudiée.

Vers un syndicat des Ass Mat...

Pas moins de 39 assistantes maternelles agréées par le Conseil Général ont assisté à la réunion d'information le 7 novembre dernier à l'UD.

Contrat de travail, mensualisation, heures complémentaires, indemnité d'entretien, indemnité de rupture, déclaration d'impôts, relations avec l'employeur, etc... autant de sujets abordés par Véronique, la référente nationale du syndicat des « ass mat ».

Adresses, téléphones, mails ont été échangés et les participants ont reçu depuis de nombreux documents explicatifs sur leurs droits (chacun étant d'ailleurs reparti avec un bulletin d'adhésion). Plusieurs ont manifesté leur intention de se regrouper collectivement pour tenir une permanence, s'échanger des informations, s'entraider vis à vis des particuliers employeurs et du Conseil Général...

Contact : **Véronique DELAITRE** référente nationale FGTA
Tél 06.72.80.22.92 Mail : veroniquedelaitre@free.fr

SI VOUS CONNAISSEZ DANS VOTRE FAMILLE OU DANS VOTRE ENTOURAGE, UNE ASSISTANTE MATERNELLE OU SI VOUS ÊTES VOUS MÊME PARTICULIER EMPLOYEUR, N'HÉSITÉS PAS À LUI COMMUNIQUER CETTE INFORMATION ET À L'INVITER À NOUS CONTACTER...

N'hésitez pas à consulter le site de la fédération
<http://www.synam-spe.fr/La-campagne-FGTA-FO--141.html>

Appel à la grève des personnels enseignants d'éducation et d'orientation le 15 décembre

Les fédérations FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU et UNSA Education appellent toutes, dans l'unité, à la grève le 15 décembre pour exiger du Ministre de l'Éducation Nationale qu'il retire son projet de décret sur l'évaluation.

Les sujets de désaccords et de mécontentements sont aujourd'hui très nombreux dans l'Éducation Nationale :

- Suppressions massives de postes,
- Dégradation des conditions de scolarisation des élèves,
- Conditions de travail de plus en plus difficiles pour l'ensemble des personnels...

autant de mesures qui ne sont pas au service de la réussite de tous.

Le gouvernement refuse de pratiquer un dialogue social digne de ce nom. Dans ce contexte, le ministre de l'Éducation nationale veut imposer dès la rentrée 2012 une modification en profondeur des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. Les projets de textes, finalisés avant même toute concertation, prévoient:

- le gel des promotions autres qu'à l'ancienneté jusqu'en 2015
- la progression de carrière aux seules mains du supérieur hiérarchique

Dans le même temps, dans le second degré, le chef d'établissement deviendrait l'unique évaluateur.

Parce que ces projets induisent des transformations de nos métiers que nous refusons, nous en demandons le retrait.

Les fédérations syndicales signataires condamnent ces projets que le ministère veut imposer dès la rentrée 2012.

Il est désormais de la responsabilité du ministère de mettre un terme à ce conflit en retirant ce texte et en ouvrant de véritables négociations sur cette question.

Elles appellent les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation (éducation nationale et enseignement agricole), à être massivement en grève le 15 décembre prochain pour exiger le retrait des projets de texte sur l'évaluation.

Manifestation à 11H00, place de la mairie à Rennes

La manifestation se rendra au rectorat où une délégation sera reçue.

Pétitions et motions d'écoles seront remises au Recteur.

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

FO DEVIENT LA 1^{ÈRE} !

Communiqué Confédéral

HISTORIQUE : FO, PREMIÈRE ORGANISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT !

A l'issue du scrutin dans la Fonction Publique organisé les 20 octobre et 22 novembre 2011, où plus de 3,2 millions de fonctionnaires et d'agents publics étaient appelés à voter, les résultats confirment la forte progression de FORCE OUVRIERE.

FORCE OUVRIERE se renforce partout : à La Poste (+1,66%), à France Télécom (+1,77%), dans la fonction publique Hospitalière (+0,9%), etc.

De plus, FORCE OUVRIERE devient la première organisation dans toute la fonction publique de l'Etat. Avec près de 18% (globalité de la FPE, hors enseignement privé), FO est présente dans tous les ministères et elle consolide sa représentativité dans les commissions administratives paritaires de corps.

Pour FO, les fonctionnaires et agents publics marquent à nouveau leur attachement à la défense de leurs droits en exprimant leur confiance et leur soutien à la seule organisation qui, depuis l'origine, combat sans ambiguïté la RGPP et ses 561 mesures, la RÉATE, la loi HPST, la loi dite de mobilité, les « accords de Bercy », le changement de statut de La Poste et leurs conséquences désastreuses pour les personnels et pour le service public républicain.

La cgt-FORCE OUVRIERE salue l'action de toutes les structures FO et de l'ensemble des militant(e)s qui se mobilisent tous les jours, dans des conditions toujours plus dures. Ils ont permis ces nouveaux succès qui construisent déjà ceux à venir. La confédération FORCE OUVRIERE remercie les fonctionnaires et les agents publics qui lui ont accordé leur confiance et les appelle à renforcer les rangs de FO par leur adhésion.

Paris, le 25 novembre 2011

Le Figaro du 28 novembre

L'organisation syndicale de Jean-Claude Mailly a détrôné la FSU dans la Fonction publique, font savoir les Echos ce matin. (...)

Force Ouvrière détrône la FSU dans son bastion de la Fonction publique. (...) Cette première position est un tour de force pour FO, qui ne trustait habituellement que la 3e place. A l'issue du premier scrutin du 20 octobre dernier, la FSU avait d'abord crû pouvoir se maintenir à la première place, avec 17% des voix. Mais le vote des fonctionnaires de France Télécom et du ministère de la justice, le 22 novembre dernier, semble avoir changé la donne.

FO recueille les fruits d'une position intransigeante. L'organisation syndicale s'est posée durant la campagne en défenseur d'un service public « malmené par les contre-réformes, les centaines de milliers de suppressions de postes et la révision générale des politiques publiques (RGPP) ». La FSU, de son côté, justifie les dysfonctionnements du scrutin au ministère de l'Éducation nationale, où elle obtient traditionnellement de très bons scores. La participation y a en effet fortement chuté cette année, à 38,5%. Les syndicats mettent en cause l'usage du vote électronique, qui aurait, selon la CGT, empêché jusqu'à 10% des électeurs d'aller voter.

Le ministère de la Fonction publique jugeait en octobre ces critiques infondées. La totalité des résultats devrait être officiellement dévoilée en début de semaine, a prévenu le ministère. Ces élections revêtent un enjeu crucial pour les syndicats, car ils déterminent leur représentativité et les moyens qui leur seront en conséquence alloués.

<http://www.lefigaro.fr/social/2011/11/28/09010-20111128ART-00408-fo-premier-syndicat-de-la-fonction-publique.php>

Liaisons Sociales du 5 décembre

Force Ouvrière devient la première organisation syndicale dans la Fonction publique d'État (FPE), selon les résultats définitifs des élections professionnelles diffusés le 1er décembre par le ministre de la Fonction publique, François Sauvadet. Les élections se sont déroulées en deux temps, l'essentiel ayant eu lieu le 20 octobre (v. Bref social n° 15964 du 26 octobre 2011), suivi du vote des agents du ministère de la Justice et de France Télécom le 22 novembre. Ces élections ont réuni au total 1 205 241 électeurs et engendré un taux de participation s'établissant à 53 %. FO recueille 16,61 % des voix, contre 15,84 % pour la FSU qui perd sa place de leader mais finit toute de même en seconde position juste devant la CGT qui totalise 15,82 % des voix. Suivent la CFDT (14,56 %), l'Unsa (13,98 %), Solidaires (8,62 %), la CGC (5,20 %), la CFTC (3,87 %) et la FGAF (1,47 %). Ces résultats consolidés permettent d'obtenir la composition du prochain Conseil supérieur dans la FPE (CSFPE), pour lequel un projet de décret est en cours d'élaboration. La répartition des 20 sièges au CSFPE se fait donc ainsi : FO obtient quatre sièges, la FSU quatre également, la CGT, la CFDT et l'Unsa trois sièges chacun, Solidaires deux sièges et la CGC un siège. Malgré ses résultats, la CFTC conserve tout de même à titre provisoire un siège (qui s'ajoute aux 20) jusqu'au prochain renouvellement de l'instance, conformément à l'article 30 de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique. Le nouveau Conseil supérieur de la Fonction publique d'État sera constitué début 2012.

Fonction publique d'État : FO en tête des élections

Le syndicat Force ouvrière (FO) devient la première organisation de la Fonction publique d'État, selon les résultats définitifs publiés hier. FO a obtenu 16,61 % des suffrages lors du processus électoral d'octobre et novembre. Le syndicat avait axé sa campagne sur la dénonciation de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Elle-même talonnée de près par la CGT, suivie de la CFDT de l'Unsa, de Solidaires et de la CGC. La CFTC n'engrangerait pas suffisamment de suffrages pour rester représentative dans la Fonction publique d'État.

Ouest France du 2 décembre 2011

Voter FO, c'est bien, se syndiquer, c'est mieux...

Vers l'affrontement !



L'agenda 2012 spécifique UD-FO Ille-et-Vilaine est arrivé...

Il est remis gratuitement à chaque Secrétaire de syndicat, chaque délégué syndical ou représentant de la section syndicale, chaque membre de la CE de l'UD ou de la CA de l'UL de Rennes, chaque conseiller du salarié, chaque conseiller prud'homal, chaque administrateur d'organisme social... et aux plieurs du journal.

Chacun comprendra aisément qu'aucun envoi postal ne sera effectué (format 16x24, 392g) donc n'hésitez pas à passer à l'UD...



Nos bureaux seront fermés entre Noël et le jour de l'An

Trêve des confiseurs oblige... pas de permanence du vendredi 23 décembre après-midi jusqu'à la fin de l'année, ni à l'Union Départementale, ni à l'Union Locale de Rennes, ni au service juridique. Réouverture le lundi 2 janvier 2012.

Stages de formation syndicale organisés à l'UD (1er semestre)

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
9	Du Lundi 27 février au vendredi 3 mars	Découverte de FO
14	Du lundi 2 au vendredi 6 avril	S'organiser
20	Du lundi 14 au mercredi 16 mai	Négociier
24	Du lundi 11 au vendredi 15 juin	Se développer
26	Du lundi 25 au vendredi 29 juin	Connaître ses droits

Si ces dates ne vous conviennent pas, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans un des autres départements bretons, ne pas hésiter à nous contacter.

AFOC
afoc35@yahoo.fr

Association
Force Ouvrière
Consommateurs
d'Ille-et-Vilaine

Permanences :

à l'UD FO
35, rue d'Echange Tel. 02 99 65 36 66
le mardi de 13h30 à 16h30 (logement)
le mercredi de 14h à 17h30

à la Maison de la Consommation,
48, Bd Magenta, Tel. 02 99 30 44 41
le lundi de 14 h 00 à 17 h 30

au Centre Social de VITRÉ rue Notre - Dame
les 2ème et 4ème vendredi de 10h à 12h